DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^O 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU POUR LA DESSERTE EN GAZ NATUREL DE MÉTAUX BLACKROCK INC. ET DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SAGUENAY (LE PROJET)

COÛTS ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE

1. Références : (i) Pièce B-0001;
(ii) Pièce B-0011;
(iii) Dossier R-4062-2018, pièce B-0014, p. 7.

Préambule :

(i) « *Il est à noter qu'un affidavit additionnel sera déposé sous peu au soutien de la demande pour l'émission d'une ordonnance de confidentialité à l'égard de la pièce Énergir-1, Document 4* [B-0011] *ainsi que des informations caviardées contenues aux pages 17 et 18 de la pièce Énergir-1, Document 1* [B-0008] ».

(ii) Page titre « *Contrat de remboursement de coûts et de contribution financière pour la construction d'une conduite de gaz naturel intervenu entre Énergir, s.e.c. et Développements Port Saguenay Inc* ».

(iii) Réponse à la question 3.1 de la Régie, « *Énergir tient à mentionner que le protocole d'entente est utilisé depuis plusieurs années dans différents projets d'extension du réseau. Il a notamment été utilisé de manière similaire au présent projet dans le cadre de l'extension de réseau dans le parc industriel de Beauharnois (R-3922-2015). Dans ce dossier spécifique, l'information liée au protocole d'entente avait été soumise de manière transparente par Énergir à la Régie, et cette dernière avait autorisé le projet dans sa décision D-2015-070 en notant qu'elle était satisfaite des informations fournies par Énergir pour justifier sa demande d'extension de réseau.*

Le protocole d'entente a été élaboré il y a plusieurs années de manière à faciliter la compréhension auprès des clients des paramètres utilisés pour évaluer cinq ans plus tard si une partie ou la totalité de la contribution devrait être remboursée. Pour ce faire, il avait été décidé de fixer la balise de comparaison au coût du capital prospectif (CCP) autorisé par la Régie au moment du dépôt du dossier. L'utilisation d'un critère décisionnel fixe de 5,01 %, soit le CCP après impôt applicable au moment du dépôt du présent Projet, permet d'avoir une balise comparable dans le temps pour la Ville. C'est ainsi un élément commercial transparent qui permet de rassurer les clients qui contribuent aux coûts des travaux ». [nous soulignons]

Demandes :

1.1 Veuillez déposer l'affidavit additionnel dont il est question en référence (i).

1.2 Parmi les renseignements caviardés contenus aux pages 17 et 18 de la référence (i), veuillez identifier si certains de ces renseignements pourraient ne pas être traités de façon confidentielle, comme celle de la référence (iii), considérant que l'existence du contrat de remboursement de la contribution financière entre Énergir et DPS Inc. est de nature publique, selon la référence (ii).

2. Références : (i) Pièce B-0007, p. 16 (pièce confidentielle);
(ii) Pièce B-0008, p. 7;
(iii) Pièce B-0012.

Préambule :

(i) Le Projet nécessite des investissements de 30,1 M$. Le tableau 2 de la référence (i) ventile ce montant en fonction des principales composantes.

(ii) « *La distance entre le point de raccordement au réseau existant d'Énergir et le point de desserte dans la ZIP représente un tracé d'environ 13,8 km sur lequel l'estimation des coûts de classe 3 a été réalisée. Le tracé étudié comporte une conduite de transmission d'un diamètre de 406,4 mm et d'une longueur de 9,2 km raccordée sur le réseau existant d'Énergir, de classe 7070 kPa, près de Bagotville. Ladite conduite serait installée en servitude sur des terrains privés appartenant principalement à Port de Saguenay et longeant sa desserte ferroviaire jusqu'au nouveau poste de livraison, qui serait construit en bordure du chemin de la Grande-Anse. Ce poste aurait comme principale fonction d'abaisser la pression du réseau de 7070 kPa à 2400 kPa. Par la suite, une conduite d'alimentation d'un diamètre de 323,9 mm, de classe 2400 kPa, d'une longueur de 4,6 km serait construite entre le poste de livraison et la ZIP, soit à proximité du terrain du client MBI. Un branchement et un poste de mesurage seraient installés afin de desservir le client selon ses besoins opérationnels (pressions et débits)* ».

(iii) Aux fins de l'évaluation des coûts et de la rentabilité du Projet, Énergir prévoit l'installation de conduite sur une longueur de 13,3 km.

Demandes :

2.1 Veuillez justifier qu'aux fins de l'évaluation de la rentabilité du projet à la référence (ii), le nombre de km de conduites à installer est de 13,3 km alors que celui pris en compte aux fins de l'estimation des coûts de classe 3 est de 13,8 km, de la référence (i).

2.2 Le cas échéant, veuillez déposer une mise à jour de l'information liée aux coûts et à la rentabilité afin de considérer l'installation de 13,8 km de conduites.

2.3 Veuillez présenter les coûts du tableau 2 de la référence (ii) de façon distincte pour les éléments suivants :

- Installation d'une conduite de transmission de classe 7070 kPa;

- Construction d'un poste de livraison en bordure du chemin de la Grande-Anse;
- Installation d'une conduite d'alimentation de classe 2400 kPa;
- Installation d'un branchement et d'un poste de mesurage.

2.4 Pour chacun des éléments de la réponse précédente, veuillez commenter les risques pris en compte aux fins de la détermination de la contingence.

3. Références : (i) Pièce B-0008, p. 13;
(ii) Pièce B-0008, p. 16;
(iii) Dossier R-3867-2013, décision D-2018-080;
(iv) Dossier R-3867-2013, pièce B-0298, p. 16.

Préambule :

(i) « *Puisque le tracé de la voie ferrée n'est pas identique à celui de la conduite de gaz naturel, des sondages géotechniques additionnels ont été réalisés à l'automne 2017 afin de déterminer la hauteur de la nappe phréatique et la nature du sol à certains endroits. De plus, une analyse environnementale préliminaire a été réalisée afin d'en connaître les principales caractéristiques, soit les zones humides, les cours d'eau et la nature des terres agricoles et forestières, le tout à partir d'étude de cartes. Selon les résultats de ces études, Énergir est confiante de pouvoir réaliser les travaux selon l'estimation de coûts* ».

(ii) « *Basé sur un tracé préliminaire pour fins d'estimation de classe 3, le Projet nécessite des investissements évalués à 30,1 M$* ».

(iii) « *[214] Que l'intervention de services professionnels externes soit requise ou pas, la Régie s'attend à ce que l'estimation des coûts des projets supérieurs au seuil tienne compte des aspects liés aux caractéristiques propres au site visé par les travaux à réaliser. La Régie est d'avis que l'estimation « budgétaire » de classe 3, considérée dans l'évaluation de la rentabilité du projet, devrait minimalement présenter des estimations de coûts qui prennent en compte l'information provenant de relevés de terrain. Ainsi, la contingence ne servirait pas à pallier les risques éventuels associés aux caractéristiques du site.*

[…]

[216] Par conséquent, la Régie s'attend à ce que le Distributeur fasse preuve d'une plus grande rigueur et qu'il s'inspire des meilleures pratiques en matière de gestion de projet. Notamment, elle lui demande de veiller à ce que la contingence incluse au budget d'un projet couvre la majorité des risques pouvant induire des dépassements de coûts ».

(iv) Énergir présente les grandes étapes entourant la réalisation des estimations des coûts des projets de construction ainsi que la grille des classes d'estimation.

Demandes :

3.1 Selon la référence (i), l'analyse environnementale préliminaire a été réalisée à partir d'études de cartes. Veuillez indiquer si cette estimation est de type classe 3 ou classe 4, selon la référence (iv). Veuillez commenter.

3.2 Considérant la conclusion de la Régie en référence (iii), veuillez présenter, les actions prises par Énergir pour améliorer ses pratiques en matière de gestion de projet, le cas échéant. Veuillez mettre à jour l'information présentée en réponse à la question 4.1 de la référence (iv) afin de refléter ces améliorations.

ANALYSE FINANCIÈRE

4. Références :
(i) Pièce B-0008, p. 20;
(ii) Pièce B-0010;
(iii) Pièce B-0012 et B-0013 (fichier EXCEL, accès restreint);
(iv) Dossier R-4024-2017, décision D-2018-096, p. 57 et 58;
(v) *Conditions de service et Tarif* en vigueur à la date de la signature du contrat de la référence (ii).

Préambule :

(i) Le tableau présente l'indice de profitabilité (IP), le taux de rendement interne (TRI), le point mort tarifaire ainsi que l'impact tarifaire sur 5 et 40 ans, pour le scénario de base.

« *Les coûts d'opération au présent dossier tiennent compte des paramètres établis dans la décision D-2017-092. Ainsi, un coût de 0,59 $/mètre linéaire est inclus au Projet ainsi qu'un coût par client. Il n'y a pas d'autres coûts d'opération spécifiques inclus* ».

(ii) Le Contrat de service, signé par Énergir et Métaux BlackRock Inc le 25 juillet 2018, prévoit un taux de 1,89 ¢/m^3 pour l'obligation minimale quotidienne.

(iii) L'évaluation de la rentabilité du scénario de base tient compte, entre-autres :

- D'une entrée de fonds de 7 239 791 $ liée à la valeur résiduelle des actifs après 40 ans, déterminée en fonction du solde comptable.
- Des taux de distribution établis à 1,7110 ¢/m^3 pour la première année et 1,6390 ¢/m^3 pour les années suivantes.

(iv) Dans la décision D-2018-096 rendue le 25 juillet 2018, la Régie fixait les coûts marginaux de prestation de service long terme à 0,66 $/m pour une extension de réseau et ordonnait à Énergir d'appliquer ce taux à compter de l'année financière 2018-2019.

(v) L'article 15.3.2 porte sur les tarifs de distribution D3 et D4 et présente les taux unitaires pour chaque m^3 de volume souscrit selon différents paliers, le taux unitaire pour les volumes retirés jusqu'à concurrence du volume souscrit ainsi que la réduction selon la durée du contrat.

Demandes :

4.1 Veuillez justifier l'utilisation des soldes comptables pour établir la valeur résiduelle des actifs après 40 ans de la référence (iii) et indiquer dans quel contexte celle-ci pourrait se matérialiser. Veuillez commenter notamment quant à la probabilité de réalisation.

4.2 Veuillez quantifier les impacts sur les résultats présentés à la référence (i) si la valeur résiduelle était nulle aux fins de l'analyse financière du scénario de base.

4.3 Veuillez justifier l'utilisation d'un coût de 0,59 $/mètre linéaire pour déterminer les coûts d'opération, selon la référence (i), considérant l'ordonnance de la Régie en référence (iv).

4.4 Veuillez quantifier les impacts sur les résultats présentés à la référence (i) si coût de 0,66 $/mètre linéaire était utilisé pour déterminer les coûts d'opération aux fins de l'analyse du scénario de référence, plutôt qu'un coût de 0,59 $/mètre linéaire.

4.5 Veuillez présenter le calcul détaillé de l'application des *Conditions de service et Tarif* de la référence (v) et concilier le taux de 1,89 ¢/m^3 pour l'obligation minimale quotidienne de la référence (ii) ainsi que les taux de distribution de 1,7110 ¢/m^3 et 1,6390 ¢/m^3 de la référence (iii).

5. Références : (i) Pièce B-0008, p. 21;
(ii) Pièce B-0008, p. 22;
(iii) Dossier R-4018-2017 phase 2, décision D-2018-158, p. 47.

Préambule :

(i) « *Les scénarios avec expectative incluant le raccordement d'un client supplémentaire considèrent des volumes de consommation de 126 Mm³, ainsi que des investissements supplémentaires de 9 M$ en amont du nouveau tronçon. Ces données représentent les volumes et les coûts qui seraient induits par un client potentiel réel selon des discussions confidentielles préliminaires. Des horizons de 20 et 30 ans ont également été évalués pour cette expectative* ».

(ii) Le tableau 4 présente une analyse de sensibilité du Projet selon différents scénarios alternatifs. Pour les scénarios « Durée de vie 20 ans » et « Revenu minimum attendu », l'effet tarifaire sur 20 et 40 ans s'élève respectivement à – 8 024 000 $ et – 1 168 000 $.

(iii) Plan d'approvisionnement 2019-2022 déposé au dossier R-4018-2017, phase 2 :

« *[167] Le Distributeur propose une méthodologie basée sur quatre critères : le niveau d'avancement du projet, sa solidité financière, l'environnement socio-économique dans lequel il évolue et son degré d'innovation. Pour évaluer le besoin de marge excédentaire, il considère tous les projets dont la probabilité de réalisation se situe de 25 à 50 %. La marge excédentaire correspond à la capacité de transport requise par le plus important projet de la liste.*

[168] Dans le cadre du présent dossier, un seul projet d'envergure fait l'objet d'une probabilité de réalisation se situant entre 25 et 50 %. Considérant les besoins en capacités de transport pour ce projet, Énergir établit le besoin en marge excédentaire de capacité de transport à 660 $10^3 m^3$/jour (25 000 GJ/jour), ce qui correspond de 4,02 % à 4,07 % des prévisions de livraison annuelles présentées au Plan d'approvisionnement ».

Demandes :

5.1 Veuillez présenter la probabilité de réalisation du projet d'investissement visant le raccordement du client potentiel de la référence (i), déterminée selon la méthodologie présentée à la référence (iii).

5.2 Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle façon le client potentiel réel de la référence (i) est pris en compte dans le cadre du plan d'approvisionnement 2019-2022, de la référence (iii).

5.3 Pour les scénarios « Durée de vie 20 ans » et « Revenu minimum attendu » de la référence (ii), veuillez présenter les hypothèses prises en compte pour déterminer l'impact tarifaire sur 40 ans de – 1 168 000 $. De plus, veuillez présenter les coûts d'abandon et leur impact sur le coût de service, notamment sur le taux d'amortissement des différentes catégories d'actifs visées.

VOLET TECHNIQUE

6. Références : (i) Pièce B-0008, p. 12 et 13;
(ii) Pièce B-0008, p. 17.

Préambule :

(i) « *Afin d'appuyer l'estimation des coûts de classe 3 du présent Projet, des consultations de données existantes et des études additionnelles ont été réalisées. Premièrement, une étude géotechnique relative à la construction de la voie ferrée du Port de Saguenay a été consultée puisqu'une section importante de la nouvelle conduite pourrait être installée sur les terrains appartenant à la société du Port de Saguenay et juxtaposés à l'emprise ferroviaire. Les résultats de cette étude ont permis à Énergir de connaître, entre autres, la nature du sol et sa stabilité, en plus d'augmenter le niveau de précision sur la quantité de roc à enlever ainsi que sur l'apport de remblais. Puisque le tracé de la voie ferrée n'est pas identique à celui de la conduite de gaz naturel, des sondages géotechniques additionnels ont été réalisés à l'automne 2017 afin de déterminer la*

hauteur de la nappe phréatique et la nature du sol à certains endroits. De plus, une analyse environnementale préliminaire a été réalisée afin d'en connaître les principales caractéristiques, soit les zones humides, les cours d'eau et la nature des terres agricoles et forestières, le tout à partir d'étude de cartes. Selon les résultats de ces études, Énergir est confiante de pouvoir réaliser les travaux selon l'estimation de coûts ». [nous soulignons]

(ii) « *Comme pour tout projet, il existe des risques qui touchent certains aspects 1 lors de leur réalisation. Comme la desserte de la ZIP nécessite des investissements importants, Énergir a mis en place une série de mesures qui visent à mitiger ces risques, et ce, au bénéfice de la clientèle existante* ».

Demandes :

6.1. Veuillez élaborer sur les résultats des études géotechniques et environnementales permettant d'affirmer que les travaux pourront être réalisés selon les coûts estimés, d'après la référence (i).

6.2. Veuillez spécifier si des impacts environnementaux ont été identifiés dans le cadre de l'analyse préliminaire réalisée, selon la référence (i). Le cas échéant, veuillez énumérer et décrire ces impacts ainsi que les moyens d'atténuation envisagés.

6.3. Veuillez spécifier si des risques techniques ont été identifiés dans le cadre de la réalisation du projet, selon la référence (ii). Le cas échéant, veuillez décrire ces risques ainsi que les mesures de mitigation qu'Énergir compte mettre en place afin d'en minimiser les impacts, selon la référence (ii).